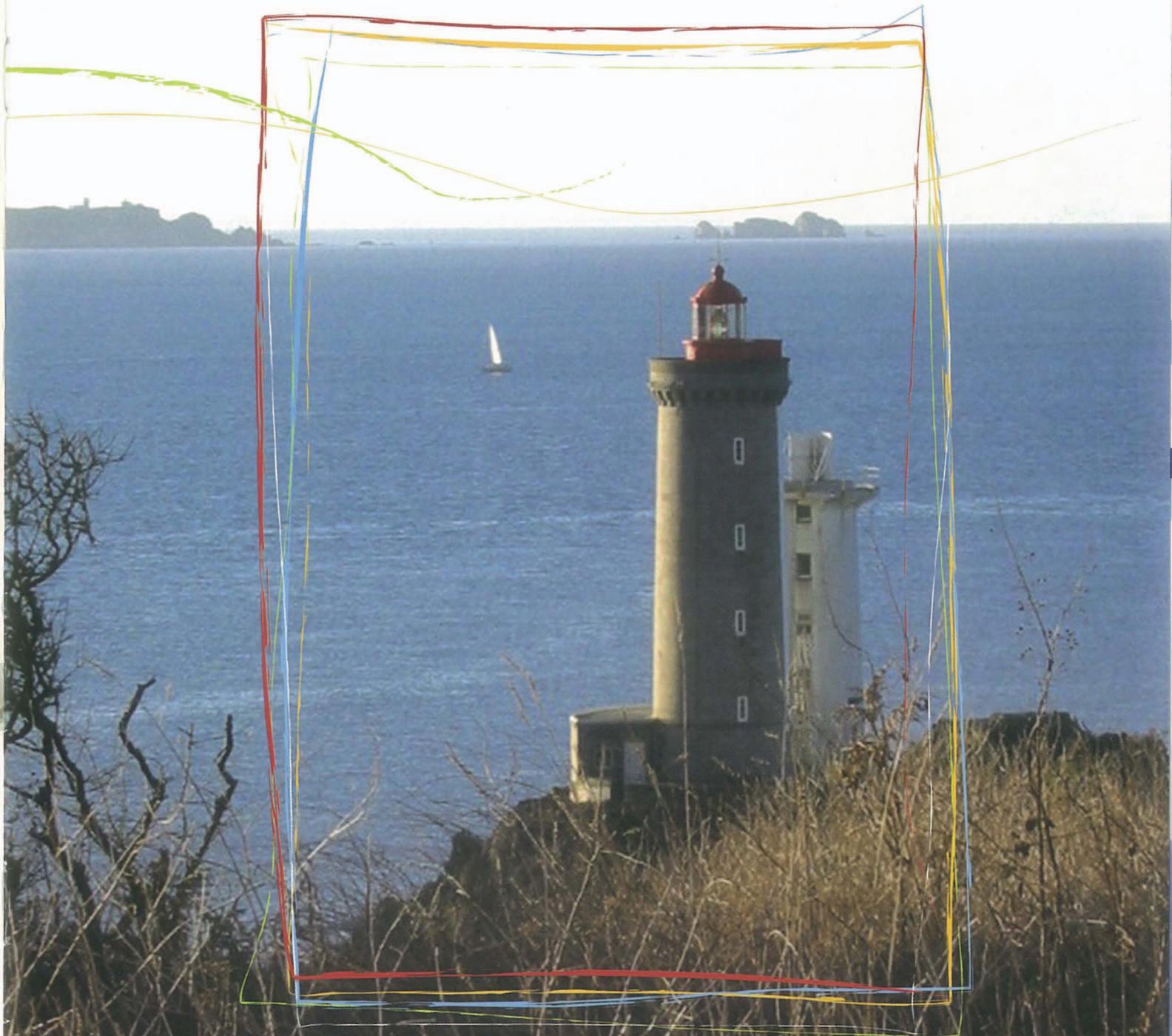


# PLOUZANÉ

Magazine

Journal d'information municipale - Juin 2007 - N°87



- FORT DU MINOU
- LE DELLEC EN JUILLET
- LES JEUNES CONTRE L'ALCOOLISME
- URBANISME : DE NOUVELLES RÈGLES



## Les jeunes mobilisés pour la prévention contre l'alcool

Soutenus par de nombreux partenaires (voir encadré), les jeunes de la Courte Echelle et du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) ont mené successivement deux actions de prévention contre l'alcool et ses méfaits.

### La soirée du 20 janvier

La première action a eu lieu le 20 janvier à la salle polyvalente de la Trinité, à l'initiative de la commission « jeunes » du Centre Social, qui s'est élargie depuis un an, afin de réfléchir aux questions liées à la prévention, notamment vis-à-vis de l'alcool.

Cette soirée avait trois objectifs :

- proposer une animation aux jeunes plouzanéens, un samedi soir
- mettre en place un projet partenarial
- créer une action autour de la prévention alcool

Elle permettait d'évaluer ses connaissances vis-à-vis de l'alcool, sa consommation, ses effets. Il était ainsi possible de goûter à des cocktails sans alcool, d'estimer les doses d'alcool contenues dans différentes boissons, d'évaluer son taux d'alcoolémie en fonction de sa consommation d'alcool au cours d'une soirée, ou de simuler un état d'ébriété en portant des lunettes déformantes. Cette soirée a été vécue positivement par les jeunes participants. Cependant, le faible nombre de parents présents les a incité à prévoir une seconde manifestation.



### La journée du 12 mai

C'est ainsi que le 12 mai, une grande fête familiale était organisée sur la place du Commerce.

Pour cet après-midi, l'objectif des jeunes était de faire déplacer les adultes et de les sensibiliser à leurs préoccupations en matière d'alcoolisme.

Dans l'esprit d'une kermesse, la fête regroupait à la fois des animations ludiques telles que jeux bretons (killou koz ou baz yod), et des stands de prévention avec notamment la présence de l'équipe mobile de Don Bosco, de l'association Nationale de Prévention Alcoolique et Addictologique (ANPAA) et de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ).

Après l'ouverture officielle de la manifesta-

tion autour d'un apéritif sans alcool, de nombreux adultes et jeunes ont visité les stands au cours de cet après-midi ensoleillé au cours duquel un questionnaire a été distribué aux participants pour permettre aux différents partenaires de l'opération de travailler à de prochaines animations préventives (voir encadré)

Ce sont donc des jeunes plus que jamais conscients des dangers de l'addiction alcoolique qui se sont mobilisés pour sensibiliser les plouzanéens. La participation à cette journée peut laisser espérer que le message est bien passé.

### La démarche

Un groupe de travail, réunissant des représentants des différents partenaires et dont le but est de renforcer la prévention des conduites à risque, s'est constitué en février 2006.

Il a souhaité focaliser ses efforts sur la consommation de boissons alcoolisées et les modes de consommation associés. Un travail préalable a été effectué avec la réalisation d'un questionnaire anonyme, destiné à la population Plouzanéenne, dans le but de collecter des indicateurs représentatifs de la réalité du territoire.

Ce questionnaire est diffusé actuellement dans de nombreux lieux de la ville tels que le Centre Social La Courte Echelle, la Mairie, le PAC Rugby, l'Amicale Laïque, le PAC Foot, certains commerces... Il sera également diffusé et fera l'objet d'une animation dans les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> des collèges.

Une urne de dépôt sera laissée dans chaque lieu pour faciliter le recueil d'informations.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

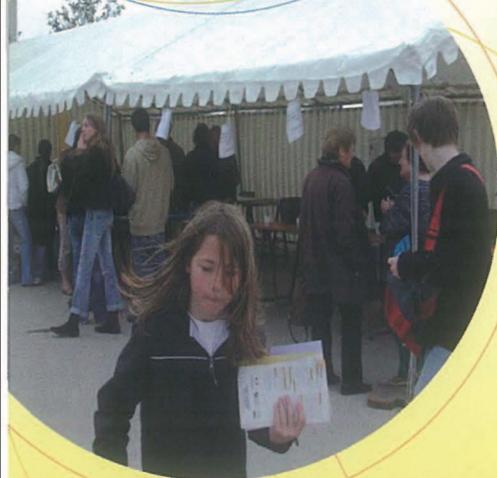
### Les partenaires

*Ces animations ont regroupés plusieurs partenaires :*

- Service de Prévention Don Bosco
- Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ)
- Aide Médico-Psychologique
- Association AMAFE
- La Courte Echelle
- Ville de Plouzané
- Le Conseil Municipal Jeune (CMJ)
- Gendarmerie
- Collège de Kroas-Saliou
- Collège de Kérallan et l'association des Parents d'Elèves
- Vie Libre
- PAC Rugby
- C.D.A.S.
- Et de nombreux bénévoles individuels

David SALAUN  
Coordinateur Jeunesse et Vie Associative, ville de Plouzané  
02-98-05-32-69  
david.salaun@ville-plouzane.fr

Didier REYNETTE  
Animateur Centre Social la courte Echelle  
02-98-45-42-42  
animateur.lce@orange.fr



# DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA MÉDIATHÈQUE

Le samedi 24 mars 2007, le maire Yves Pagès en présence d'une assistance nombreuse a inauguré la nouvelle extension du centre culturel avec une salle de réunion au rez-de-chaussée de 97 m<sup>2</sup> et à l'étage la nouvelle section musique/multimédia de 90 m<sup>2</sup> transformant la bibliothèque en médiathèque.

Dans un espace moderne et chaleureux, les Plouzanéens trouveront deux nouveaux services :

## Espace musique :

une collection de plus de 3700 CD audio couvrant tous les genres :

- rock, variété internationale : plus de 800 CD
- chanson française : près de 600 CD
- musique du monde : 450 CD
- Bretagne : 140 CD
- Soul, R'N'B, funk / Rap / Reggae : plus de 300 CD
- musique électronique : 140 CD
- Musique de film : près de 200 CD
- Musique de relaxation : 50 CD
- Jazz, blues, gospel... : 430 CD
- musique classique : près de 500 CD
- Enfants : 150 CD
- et des livres sur la musique et 3 revues (Rock'n' Folk, Inrockuptibles et Vibrations)

Des commandes régulières viennent enrichir ce fonds toujours dans le double objectif de proposer les nouveaux « classiques », « célèbres » et « indispensables » qui définissent chaque genre et d'inviter les Plouzanéens à découvrir ou redécouvrir des artistes peu ou pas connus et des genres musicaux moins médiatisés.

Un code couleur a été mis en place pour permettre aux usagers de s'orienter plus facilement : chaque boîtier est équipé d'un liseré coloré sur le côté et à chaque couleur correspond un genre (ex : orange correspond à la chanson francophone). Trois baladeurs CD disponibles sur place permettent de passer un moment de détente et de découverte.

## Espace multimédia :

3 postes sont à votre disposition. Vous trouverez :

- Une sélection de CD-roms documentaires (encyclopédie, atlas, histoire...), pratiques (Code de la route...) et ludoéducatifs (Adibou, Mission vétérinaire...). La consultation des CD-roms est libre et gratuite pour tous.

- Un accès à Internet pour des recherches d'informations. L'accès à Internet est réservé aux abonnés (tarification à l'heure proposée pour les non abonnés). Cet espace complète l'offre de service du médiapôle.

Vous pouvez réserver des créneaux horaires d'une heure auprès des bibliothécaires sur place ou par téléphone.

L'équipe de la médiathèque est à votre disposition pour vous aider dans vos recherches, vous conseiller ou vous apporter de plus amples renseignements.

**Tel : 02-98-49-38-16**



## HORAIRES D'OUVERTURE

	MATIN	APRÈS - MIDI
<b>Mardi</b>		16h - 18h30
<b>Mercredi</b>	10h - 12h	13h30 - 18h
<b>Vendredi</b>	10h - 12h	15h30 - 18h30
<b>Samedi</b>	9h30 - 12h	13h30 - 17h

## TARIFS ABONNEMENTS

(valables 1 an de date à date)

Gratuit pour : les moins de 18ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RMI, les professeurs et assistantes maternelles exerçant sur la commune.

10 € pour : les adultes de plus de 18 ans et les organismes de Plouzané

8 € à partir de : 2 adultes de la même famille (tarif famille Plouzané)

22 € pour : les adultes résident une autre commune.



# Le Dellec en Juillet

Animations musicales au Fort du Dellec à Plouzané



6 juillet

Soirée  
Musique  
du Soleil

## FANFARE ZÉBALIZE

De 20<sup>h</sup>00 à 21<sup>h</sup>00

Une vingtaine de fanfarons naturellement extravertis, amoureux de la musique sous toutes ses formes, qui harangent « Public avec nous ! », zestes de couleur jaune citron et orange, exubérance de sons, pluie de notes cuivrées, lurons, joyeux drilles !



[BEST OF  
2003]

13 juillet

Soirée  
Celtique

## BRITTANY PIPE BAND

De 20<sup>h</sup>00 à 21<sup>h</sup>00

Une vingtaine de musiciens passionnés par la musique écossaise et la musique celtique de ce Pipe Band morbihannais qui vous attend avec cornemuses et percussions écossaises. Ils sont actuellement les seuls au monde à porter le kilt aux couleurs du Tartan National Breton !



## BACHI BOUZOUK

De 21<sup>h</sup>00 à 22<sup>h</sup>15

Au gré de ses voyages musicaux, Bachi Bouzouk vous entraîne dans une sarabande où les rythmes tziganes endiablés des confins des Balkans croisent le son chaloupé et joyeux de l'Orient cubain et où les mélodies arabo-andalouses se mêlent au swing du manouche parisien !



## MARINS D'IROISE

De 21<sup>h</sup>00 à 24<sup>h</sup>00



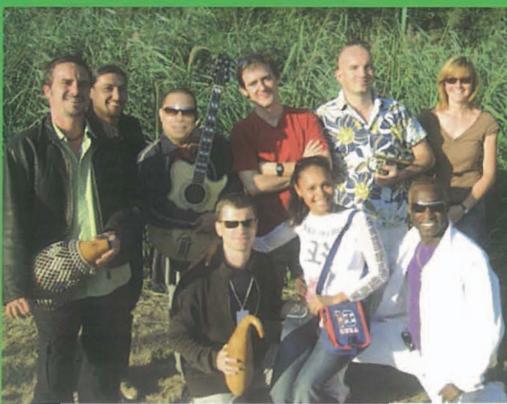
[BEST OF  
2004]

Écumant les quais des côtes finistériennes, les choristes des Marins d'Iroise offrent leurs chants de marins avec une force et un enthousiasme communicatifs ! Cette année, ils font de nouveau escale au Dellec pour nous faire chanter avec eux ces chants iodés du répertoire de la marine à voile.

## LOS DE AZUCAR

De 22<sup>h</sup>30 à 24<sup>h</sup>00

Dopés par une bonne humeur contagieuse rapportées des Caraïbes, Los des Azúcar, les « compagnons du sucre », sont là pour vous faire danser sur les rythmes endiablés de la musique latine, au son des percussions afro-cubaines, de la timbale et de la trompette !



[BEST OF  
2003]

## SONERIEN DU

De 21<sup>h</sup>00 à 24<sup>h</sup>00

Gavottes, An-dro, Plinn et autres Ronds de Saint-Vincent voici le programme des Sonerien Du. Revisitant les « classiques » bretons, ces six musiciens sont là pour faire danser les foules ! L'occasion également de fêter avec eux leur 35<sup>e</sup> anniversaire !



[BEST OF  
2003]

# Les vendredis 6, 13, 20 & 27 juillet 2006 6<sup>e</sup> édition

## Informations Pratiques

Marchand forain et buvette sur place

Parkings à proximité

Réservation utile pour les personnes à mobilité réduite : 02 98 31 95 30

Par beau temps en extérieur, par temps couvert sous toile.

Début de la soirée à 20<sup>h</sup>00, fin de la soirée à 24<sup>h</sup>00.

Entrée gratuite

Pour tout renseignement :

Mairie de Plouzané : 02 98 31 95 30

Site internet : [ville-plouzane.fr](http://ville-plouzane.fr)

Organisation : Mairie de Plouzané

Licence entrepreneurs de spectacles n° 290761



20 juillet

Soirée  
France-  
Irlande

27 juillet

Soirée  
Acadienne  
Québec

### ORCHESTRE LA MAYRE

De 20<sup>h</sup>00 à 21<sup>h</sup>00

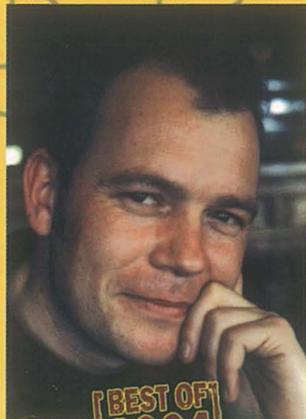
Cet orchestre de rue vous fera découvrir les musiques traditionnelles du Languedoc !



### LA FANFARE EN PÉTARD

De 20<sup>h</sup>00 à 21<sup>h</sup>00

Leurs matières premières : le souffle et la frappe ! Ces percu-souffleurs se cherchent, s'éparpillent, se disputent, se réconcilient puis repartent finalement pas tant en colère qu'on pourrait le croire ! Mobile, agile, cette bande rugissante distille un groove compact parsemé d'humour et d'ironie !



BEST OF  
2004!

### TREVIDY

De 21<sup>h</sup>00 à 22<sup>h</sup>15

Trevidy, ce sont 5 musiciens menés par Olivier Trevidy, interprétant ses chansons tantôt désuètes, tantôt utopistes, inspirées des textes de Brassens ou de Brel. On se laisse porter par cette musique qui s'inscrit dans la tradition de la chanson française !

### DOMINIQUE DUPUIS

De 21<sup>h</sup>00 à 22<sup>h</sup>15

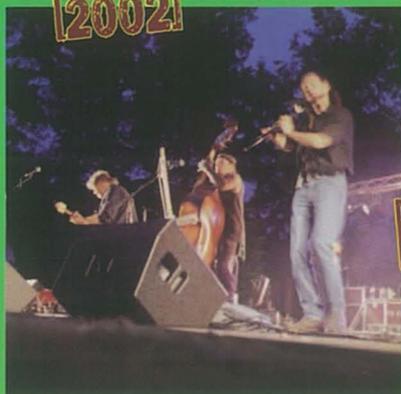
Acadienne de renom, ambassadrice du Nouveau-Brunswick à travers le monde, Dominique DUPUIS pratique le violon depuis l'âge de 7 ans. Enthousiasme et énergie caractérise le jeu de cette vibrante adolescente.



### BOXTY

De 22<sup>h</sup>30 à 24<sup>h</sup>00

Souvent classés entre les Dubliners et les Pogues ces 5 musiciens revisitent les traditionnels Irlandais. Tout est là : amour, guerre, nostalgie du pays... Avec chansons, reels, jigs, hornpipes ou polkas, BoxytY recrée l'ambiance chaleureuse des pubs irlandais !



BEST OF  
2002!

### DIABL' DANS LA FOURCHE

De 22<sup>h</sup>30 à 24<sup>h</sup>00

Un répertoire inspiré des musiques traditionnelles du Québec, interprété par cinq diabolins à l'énergie sans pareil. Chansons à répondre et airs à danser (valse, reels...) se mélangent pour un chaleureux voyage au pays du froid et pour le plus grand plaisir du public !

BEST OF  
2002!



## Réforme des autorisations d'urbanisme : Changement en vue au 1er octobre

Le code l'urbanisme recèle de nombreuses procédures accumulées au fil des ans. Elles sont souvent voisines, parfois redondantes. Le législateur a donc souhaité remettre à plat tout cela et une réforme des autorisations d'urbanismes a été adoptée. Elle entre en vigueur le 1er octobre prochain et permettra une meilleure compréhension entre le pétitionnaire (celui qui fait la demande) et le service instructeur. Cette réforme permettra en particulier de définir de façon précise et exhaustive le contenu des dossiers et de préciser les délais d'instruction

La première conséquence de cette réforme est de ramener de 11 à 3 le nombre des permis et de 4 à 1 le nombre de déclarations. Ainsi les nouveaux **permis de démolir**, **permis de construire** et **permis d'aménager** remplaceront les anciens permis tels que permis de construire et de démolir mais aussi autorisation de lotir, autorisation de travaux divers, autorisation d'aménager un camping ou autorisation de stationnement de caravane. De même, une unique **déclaration préalable** remplacera les déclarations de travaux, de clôture, etc...

La réforme change les modalités d'instruction d'un dossier, mais ne modifie pas le droit des sols. Ainsi, ce qui est autorisé par le PLU aujourd'hui le sera encore le 1er octobre et ce qui est interdit aujourd'hui restera interdit.

### *En phase du préparation du dossier*

Le service urbanisme de la mairie reste à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans les différentes démarches.

### *Le dépôt de la demande*

Le pétitionnaire dépose sa demande au service urbanisme de la mairie (guichet unique). Celui-ci transmet sans délai le dossier au service instructeur de BMO.

### *Phase d'instruction*

*Le service instructeur examine la recevabilité du dossier, vérifie son caractère complet, et détermine le délai d'instruction au vu des consultations à lancer. C'est à ce stade qu'interviennent les principales modifications induites par la réforme.*

### *Les délais*

Si le dossier est incomplet, ou si à cause de sa complexité, il nécessite un délai d'instruction supplémentaire, le service instructeur en informe le maire qui lui-même le notifie au pétitionnaire dans le mois qui suit le dépôt du dossier.

Si le dossier initialement présenté n'est pas complet, le délai d'instruction, éventuellement majoré, ne court qu'à partir du moment où les pièces manquantes ont été fournies.



Les délais suivants sont garantis c'est-à-dire que passé ces délais le projet sera implicitement accordé par l'administration.

Déclarations préalables	Permis de construire pour une maison individuelle et Permis de démolir	Autres Permis de construire et Permis d'aménager
1 mois *	2 mois *	3 mois *

\* ces délais sont les délais de bases. En cas de majoration, celle-ci doit être notifiée au pétitionnaire au cours du premier mois de l'instruction.

La majoration du délais d'instruction ne doit s'appliquer que dans des cas spécifiques pour lesquelles il est nécessaire de consulter différents organisme (ex : les Bâtiments de France en cas de proximité d'un Monument Historique).



## Vérification de la propriété du terrain

La réforme modifie le régime de vérifications. Le pétitionnaire certifiera être propriétaire du terrain, et en cas d'indivision, avoir l'accord des indivisaires. L'instructeur n'aura plus à vérifier ces points qui relèveront dorénavant de la seule responsabilité du pétitionnaire.

## Études de sécurité

Dans des cas spécifiques, le dossier de demande devra être complété par une attestation d'un professionnel (ex : normes parasismiques, études imposées par un PPR...) cela aura pour conséquence de faire assurer le contrôle technique par un professionnel compétent, dans ce domaine.

## Plans intérieurs et surface hors œuvre nette (SHON)

Le dossier ne comprendra plus de plans intérieurs. La demande portera sur l'aspect extérieur et le volume du bâtiment. Le demandeur déclarera la SHON qu'il souhaite construire et le permis de construire autorisera la construction d'une surface de plancher dans le volume du bâtiment et dans la limite de la surface demandée. Le constructeur et son architecte seront responsables de ne pas construire plus que ce qui sera autorisé par le permis de construire. Dans le cas contraire ils seront en infraction.

## Phase de décision,

Le Maire notifie la décision au pétitionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin du délai. Il en transmet copie au préfet. Celui-ci dispose alors de 2 mois pour contester le permis s'il est contraire aux règles d'urbanismes applicables (loi, règlement, PLU).

Les tiers disposent également de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain de la décision pour en contester la légalité devant le tribunal administratif. L'affichage doit bien sûr être continu durant cette période.

## Achèvement et conformité des travaux,

Le constructeur ou son architecte atteste la conformité sous sa responsabilité des travaux au permis qu'il a obtenu. Cependant la mairie peut faire procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration dans les 3 mois suivant la réception de l'attestation (5 mois en sites protégés où cette vérification est obligatoire). Les vérifications peuvent alors notamment porter sur la conformité de la SHON bâtie à la SHON déclarée dans le permis.

Quant au recours sur la conformité des travaux, il est de 3 ans à compter de l'achèvement des travaux (prescription triennale de l'action pénale).

**Cette réforme vise donc avant tout à clarifier les rôles respectifs du pétitionnaire et du service instructeur. Si elle permet de simplifier et de mieux cadrer la phase d'instruction elle va également dans le sens d'une plus grande responsabilité du pétitionnaire. Mais c'est au cours des prochains mois que l'on pourra mesurer son impact exact sur les procédures d'urbanisme.**

# DEMANDEZ LE PROGRAMME

## CLSH Amicale Laïque

### Fonctionnement :

**Du mercredi 4 juillet au lundi 3 septembre :**

- Pour les « Pitchounes » (3 à 4 ans) : à la journée
- Pour les « Petits loups » (5 à 6 ans) et les « Minimoys » (7 à 9 ans) : à la journée ou mini-camps
- Les « Jedis » (10 à 13 ans) et les « Jeuns » (14 à 17 ans) : à la journée sauf mini-camps

### Les minis-camps :

- « Petits loups »

Camp nature au parc des 3 curés, du 19 au 20 juillet

Camping à la ferme de Kéringar, du 9 au 10 août

- « Minimoys »

Camping à la ferme de Kéringar, du 10 au 12 juillet

Char à voile à Pounéour Trez, du 24 au 26 juillet et du 21 au 23 août

Equitation à la Torche, du 7 au 9 août

- « Jedi » et « Jeuns »

Activités nautiques à Santec, du 9 au 12 juillet

Equitation à la Torche, du 23 au 26 juillet

Char à voile à Plounéour Trez, du 6 au 9 août

Séjour découverte à l'île Molène, du 20 au 23 août

### Renseignements :

L'accueil se fait au foyer de l'Amicale Laïque de 7h30 à 9h00. Une garderie sera organisée de 17h30 à 18h30.

Les plannings d'activités complets sont disponibles au foyer de l'Amicale Laïque ainsi que tous les renseignements d'intérêt pédagogique, financiers et administratifs.

Tél. : 02 98 49 74 34

## CLSH de Trémaïdic

**Du jeudi 5 juillet au vendredi 24 août 2007**

Ce C.L.S.H. est ouvert aux garçons et filles de 6 à 14 ans résidant ou non sur la commune et pratiquant ou non le football. L'adhésion n'est pas obligatoire. Le centre alterne entre les journées sur le site au complexe de Trémaïdic (salle multi activités de Trémaïdic et terrains) et journées en extérieur (patinoire, parc aquatique comme « Aqualorn », parc de loisirs comme « les 3 curés », visites ...). Deux mini-camps sont également organisés durant les vacances d'été à Ouessant et au Conquet.

Le centre est ouvert durant les vacances scolaires. Il ouvre ses portes dès 8h30 le matin jusque 17h30 le soir. Les enfants ont le choix le midi entre amener le pique-nique, rentrer à la maison et commander un plateau repas préparé par la cantine municipale.

N'hésitez pas à inscrire votre enfant afin qu'il puisse se dépenser et s'épanouir en toute sécurité, encadrement diplômé (directeur BAFD et animateur BAFA ou stagiaire) et dans une atmosphère ludique.

### Renseignements :

contacter Mickaël Grall ou Gille Boulouard au complexe sportif de Trémaïdic au 02 98 49 11 46 ou 06 33 21 11 70.

## Centre social "La courte échelle"

Durant l'été 2007, l'accueil jeunes du centre social « LA COURTE ECHELLE » se fera du lundi 9 juillet 2007 au vendredi 3 août 2007 et du lundi 27 août 2007 au vendredi 31 août 2007.

Les deux lieux d'accueil, centre social « LA COURTE ECHELLE » et PETITE MAISON seront ouverts aux jeunes âgés de plus de 14 ans.

Du lundi au vendredi, Nathalie et Didier recevront les jeunes de 10h à 12h et de 14h à 18h. Ces horaires pourront être aménagés selon les animations souhaitées par les participants (veillées, journée continue...), notamment de 16h à 20h.

Seront proposés à la demande de jeunes :

- un camp de 5 jours à Tréffiagat, du 2 au 6 juillet avec activités nautiques
- la pratique d'activité sport-loisirs (foot en salle, basket, hand ...)
- des sorties, activités à la demande, mises en place pour et par les jeunes
- des soirées et /ou veillées
- initiation Rugby
- échange avec le Conseil Municipal Jeunes
- des repas barbecue (jeunes, parents)

Et bien sûr les traditionnels et billard, baby foot, fléchettes autres jeux de société seront mis à disposition des jeunes dans les locaux.

Un dossier d'inscription est à retirer au sein du centre social, 1 rue des myosotis, 29280 PLOUZANÉ, où les parents pourront rencontrer l'équipe d'animation, si cela n'a pas encore été fait.

### Renseignements :

vous pouvez contacter Didier et Nathalie  
au 02-98-45-42-42.  
animateur.lce@orange.fr

## Stage Culturel et Sportif « Breizh Anim »

L'association Breizh Anim propose 12 aventures pour les enfants de 6 à 14 ans du 5 au 20 juillet, au centre social du Bourg sur le thème du choc des cultures.

### Renseignements :

Yoann GENY  
au 06 62 57 26 09.  
animateur.lce@orange.fr